



MAIRIE
AUFFREVILLE-BRASSEUIL
78930 - ☎ 01.34.77.11.68

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 21 février 2018**

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt et un février, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Serge Ancelot, Maire.

Étaient présents : Mesdames Deseine, Cousin, Tcherkès, Guigard, Messieurs Jean, Prattico, Marques, Goujon, Bellali, Mathieu, Legrand et Torchet

Absents excusés : Monsieur Douarre (pouvoir à Mr Ancelot)

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno Bellali

☆☆☆☆☆

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité :**

⇒ **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2017 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

⇒ **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	1 027 776,17 €	459 276,18 €
Dépenses	- 982 790,48 €	- 348 766,94 €
Résultat de l'exercice	+ 44 985,69 €	+ 110 509,24 €
Résultat reporté	+ 162 640,67 €	+ 171 634,54 €
Résultat de clôture	207 626,36 €	282 143,78 €
Reste à réaliser recettes	+ 272 428,00 €	
Reste à réaliser dépenses	- 230 391,00 €	
Résultat cumulé	249 663,36 €	

⇒ **APPROUVE** le modèle de convention de mise à disposition de personnels entre la Communauté urbaine et la commune d'Auffreville-Brasseuil et **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la passation de cette convention et à sa mise en application.

⇒ **APPROUVE** la convention de fonctionnement du service commun pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols annexée à la présente délibération, **DECIDE** que la commune bénéficiera de ce service commun pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols, à compter du 1^{er} janvier 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom de la commune la convention de fonctionnement du service commun pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols avec la CUGPSEO représentée par son Président, Monsieur Philippe TAUTOU.

- ⇒ **APPROUVE** le transfert partiel à la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » (D.E.C.I.) afférente exclusivement aux bouches et poteaux d'incendie publics raccordés au réseau public d'eau potable, définies aux 1°, 2°, 4° et 5° du I de l'article R 2225-7 du Code général des collectivités territoriales, à savoir :
- les travaux nécessaires à la création, si la capacité du réseau le permet, et à l'aménagement des bouches et poteaux d'incendie publics raccordés au réseau public d'eau potable ;
 - l'accessibilité, la numérotation et la signalisation de ces bouches et poteaux d'incendie ;
 - toute mesure nécessaire à leur gestion ;
 - les actions de maintenance destinées à préserver leurs capacités opérationnelles ;
- ⇒ **APPROUVE** le transfert à la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise la compétence « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement et la lutte contre l'érosion des sols consécutive » visée à l'article 211-7 du code de l'environnement ;
- ⇒ **DÉCIDE**, à la prochaine échéance du 20 mai 2018, le remboursement anticipé de capital d'un montant de 220 000 € sur l'emprunt n°00000967275 d'un montant de 500 000 € contracté auprès du crédit agricole le 28 décembre 2016.

Le Conseil Municipal est informé :

- ⇒ Des conclusions de l'avocat de la partie adverse dans le cadre de la procédure contentieuse en appel relative à la détermination de propriété de la sente de la rivière,
- ⇒ De la titularisation de l'agent technique chargé de la surveillance cantine et garderie,
- ⇒ Des félicitations adressées par un habitant du village concernant le déneigement de la voirie durant les intempéries de février,
- ⇒ D'une baisse de la délinquance en 2017 sur le secteur de la gendarmerie de Guerville/Septeuil

Le Conseil Municipal :

- ⇒ Donne un avis favorable à l'utilisation des locaux de l'ancienne cantine/garderie par les associations.